



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1973 B 00535

Numéro SIREN : 973 505 357

Nom ou dénomination : TNT EXPRESS FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 11/08/2015 sous le numéro de dépôt A2015/020526

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON



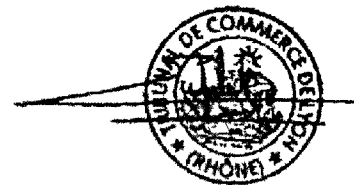
4634966

Dénomination : TNT EXPRESS FRANCE
Adresse : 58 avenue Leclerc 69007 Lyon -FRANCE-

n° de gestion : 1973B00535
n° d'identification : 973 505 357

n° de dépôt : A2015/020526
Date du dépôt : 11/08/2015

Pièce : Décision(s) de l'actionnaire unique du 30/06/2015



4634966

TNT EXPRESS FRANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 47 896 324,84 euros
Siège social : 58 Avenue Leclerc - 69007 Lyon
973 505 357 RCS Lyon

COPIE CERTIFIEE
CONFORME



Le Président
Thierry Miremont

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU
30 JUIN 2015

EXTRAIT

L'an deux mille quinze, le 30 juin,

La société TNT FRANCE HOLDING SAS, au capital de 77.584.059 euros, dont le siège social est situé 58 Avenue Leclerc – 69007 LYON, identifiée sous le numéro 414 804 104 RCS Lyon,

Agissant en qualité d'associé unique (« l'Associé Unique ») de la société TNT Express France SAS propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de ladite société,

RESOLUTION SUR LES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Associé Unique prenant acte de l'expiration des mandats de la Société PriceWaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux Comptes titulaire et de Monsieur Yves Nicolas, Commissaire aux Comptes suppléant, décide de :

- renouveler le mandat de la société PriceWaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes titulaire,
- nommer Monsieur Jean-Christophe Georghiou, en qualité de commissaire aux comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la décision de l'associé unique appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2020.

RESOLUTION SUR LES POUVOIRS A CONFERER

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les formalités prescrites par la législation en vigueur.

